

Peyzac le Moustier

Flash Info n°1 avril 2016

Finances

Budget et
Taxes Locales 2016

Actualités 2015

État civil
Sport
Nouvel An

Projets

Église St Robert,
Sécurisation du bourg
Aménagement des
cimetières
Internet

Intercommunalité

Plan d'urbanisme
intercommunal

Actualités

Nouveau site Internet
du village

Les utiles

Le printemps arrive

Dates à retenir

Cérémonies

Amis étrangers

Articles in English



Compte Administratif 2015 - Excédent de fonctionnement : 54 688,97€

- Excédent d'investissement : 81 655,67€

Compte Administratif 2015 Assainissement : - Excédent fonctionnement: 224,79

- Excédent d'investissement: 3 941,00€



Budget Primitif 2016/ Fonctionnement

TOTAL GLOBAL DES DÉPENSES: 173 727,97 €

Charges à caractère général	48 741 €	28.05 %
Trav. génie (eff. Réseau SDE24)	14 661 €	8.44 %
Charges de personnel (salaires & cotisations sociales)	50 624 €	29.14 %
Charges financières (intérêts emprunts en cours)	1 598 €	0.92 %
Autres	22 040 €	12.69 %
Contributions synd. inter	31 511 €	18.14 %
Subv. communales	1 150 €	0.66 %
Budget annexe assainissement	400 €	0.23 %
Dépenses imprévues	3 002,97 €	1,73 %

TOTAL GLOBAL DES RECETTES: 173 727,97 €

Impôts et taxes	95 162€	54.78 %
Dotations et subventions	43 103 €	24.81 %
Excédents antérieurs reportés	33 688,97 €	19.39 %
Redevances domaine public	1 274 €	0.73 %
Autres revenus (locations)	500 €	0.29 %

Budget Primitif 2016/ Investissement

TOTAL GLOBAL DES DÉPENSES: 105 495.67 €

Remboursement d'emprunts	5 356.00 €	5.08 %
Remboursement effacement réseau le Moustier (SDE 24)	15 770,00 €	14.95 %
Dépenses imprévues	2 453,67 €	2.33 %
Voirie	14 000,00 €	13.27 %
Cimetière du Moustier	12 300,00 €	11.66%
Cimetière Peyzac	7 300,00 €	6.92%
Sécuris. traversée Moustier	20 000,00 €	18.96 %
Salle des fêtes Jean Veyet	20 000,00 €	18.96%
Eglise St Robert 2 ^{ème} phase	8 316,00 €	7.88 %

TOTAL GLOBAL DES RECETTES: 105 495,67 €

Subventions départementales	2 340,00 €	
FCTVA*	500,00 €	0.47 %
Excédent de fonct reporté	21 000,00 €	19.91%
Excédent reporté (inv.)	81 655,67€	77.40%
Reste à réaliser (subvention)	2 340,00 €	2.22 %

* Récupération de la TVA payée sur travaux d'investissement N-2

Subventions communales 2016 aux associations



Amicale Chasse Peyzac le Moustier	150€
Amicale Laïque d'escrime	200€
Association Moustérienne promenade	150€
Conte du Lébérou	100€
Route du canon Pays d'Ans	200€
F.N.A.T.H. (accidentés de la vie)	50€
Association de Roc en Rives	300€
S.P.A.	133€
Voyages scolaire	150€

Mariages



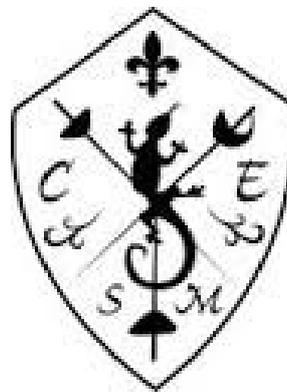
Le 7 Mars Mr Noël COUDERC et Mme Anne Marie ROUSSEL
Le 25 Avril Mr François LABATUT et Mme Anne Marie LAVERGNE
Le 5 Septembre Mr Adrien CONSTANT et Mme Emmanuelle FAYEMENDY

Décès

Le 14 Juin Mr Jean Louis LABROUSSE
Le 10 Juillet Mr Arthur CHEYRAL

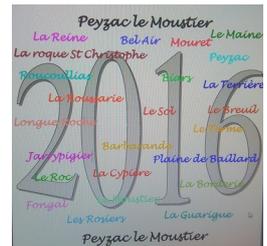
sport

Nos enfants du village, Manon Gauthier et Yann Vignal, ont gagné le championnat de Dordogne d'escrime en juin 2015, et nous sommes fiers que notre village soit mis à l'honneur. Félicitations !!



Vœux, nous vous remercions de vous être déplacés aussi nombreux. La commune, pour sa 2ème année, a offert un cadeau aux enfants. Nous avons choisi le 7ème art (le cinéma), avec 1 place offerte aux enfants et 1 place pour l'adulte accompagnant. L'année dernière, la lecture était au rendez vous avec des livres offerts.

Nous avons été heureux de vous accueillir et de vous présenter le bilan 2015 et les projets pour le futur de la commune.



Eglise St Robert 2ème tranche

Finition de la toiture et restauration intérieur

Financement prévisionnel

Poste dépenses	
Maçonnerie – pierre de taille	108 014,19€
Menuiseries	15 152,00€
Vitraux et protection	2 556,25€
Électricité	6 978,75€
Frais publicité et reproduction	1 000,00€
Coordonnateur SPS	2 322,27€
Honoraires architecte	12 606,61€
Montant total HT	148 630,07€
TVA 20 %	29 726,01€
Total de l'opération	178 356,08€

Recettes attendues

DRAC (affaires culturelles)	20 403,51€
Conseil Régional Aquitaine	44 589,02€
Conseil Départemental	37 157,52€
Fonds propres commune	46 480,02€
Total des ressources HT	148 630,07€
Prêt relais TVA	29 726,01€
Total des recettes TTC	178 356,08€

Une souscription sera lancée courant août 2016 avec l'aval de la Fondation du Patrimoine

Soutenez cette action , faites un don ! Contactez la Mairie

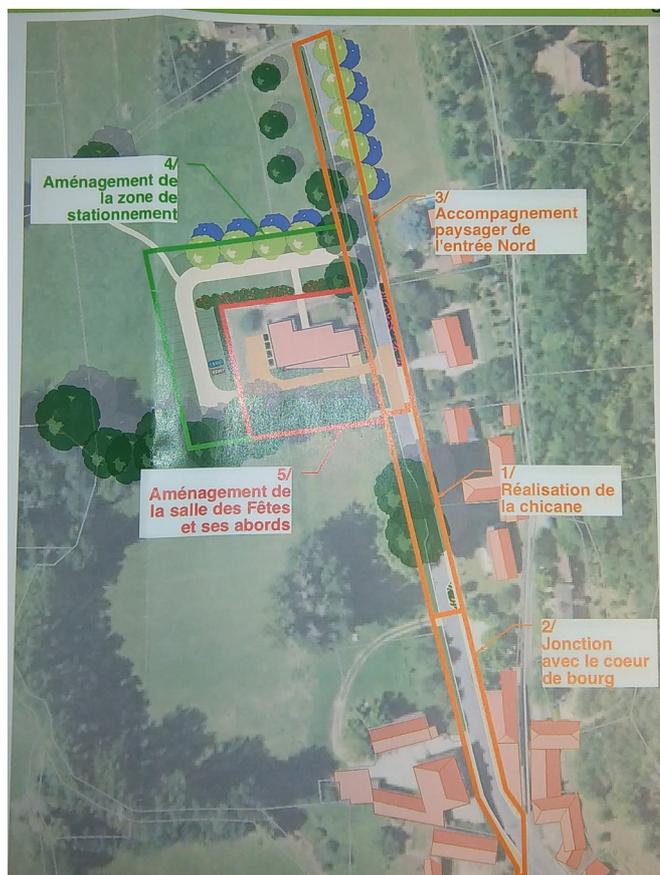
Travaux de sécurisation de l'entrée du bourg du Moustier, réalisation en 5 tranches :

1ère tranche : aménagement d'une chicane, 2ème tranche : jonction avec le coeur du bourg, 3ème tranche : aménagement de l'entrée Nord, 4ème tranche : aménagement de la zone de stationnement, 5ème tranche : aménagement des abords de la salle des fêtes.

1ère estimation réalisée par l'ATD :

1 ère tranche	52 189 €
2ème tranche	59 252 €
3ème tranche	126 222€
4ème tranche	95 962€
5ème tranche	58 852€

La commune va inscrire sur 2016 la 1ère tranche.



projets

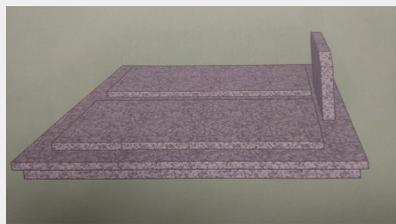
Les Cimetières communaux

Dans le cadre de l'obligation d'avoir dans nos communes un caveau communal (reposoir), nous sommes tenus aujourd'hui, pour nous mettre aux normes en vigueur, de régulariser cette situation. C'est pourquoi la commune vient de lancer le projet d'un caveau communal de 2 places .

Dans la perspective de l'aménagement et de l'agrandissement des cimetières de Peyzac et du Moustier, nous allons installer un columbarium au Moustier et un jardin du souvenir installé à Peyzac avec l'achat du terrain jouxtant celui ci.

Coût de l'opération pour le caveau communal : 3 380,40€ ttc

Coût pour le jardin du souvenir et du columbarium : 13 744,80€ ttc



Zones blanches La commune avait déjà annoncé le déploiement d'un réseau Internet sur les zones blanches. On rappelle les zones concernées : Le Terme, Roucollias, La Besse, Pouillac, Le Breuil, Les Rosiers, La Belange, La Rastélie, Le Jarrypigier et la Terrière. Ce réseau s'appuie sur les ondes hertziennes.

Coût de l'étude : 1 499€ht coût des travaux estimés : 25 000€ht

intercommunalité

Le Guichet Unique est ouvert tous les 1^{er} jeudi du mois, toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration, extension... peut prendre un rdv auprès de Carole Breton au 05 53 06 47 du mardi au jeudi.



La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme s'agrandit.

En effet, les communes de **Limeuil** et **Audrix** rejoignent les 26 communes le 1^{er} janvier 2017.

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est actuellement en phase d'étude. Celui-ci devrait être terminé en 2018



Carte réalisée par Si-Nature

MARATHON DES FORTS a eu lieu dimanche 13 mars sous un magnifique soleil, une course parmi nos merveilleux sites. On a pu compter plus de 900 participants, sur le site du Moustier, cet événement a eu un grand succès, de grands moments partagés, merci à tous les bénévoles de notre village.

L'atelier Form'Equilibre mis en place en partenariat avec la Mairie et l'association intervenante Chacun sa Gym en Périgord Noir, et financé par l'ASEPT (association santé éducation préventon sur les territoires) a rencontré un excellent accueil.



Les participants ont progressé sur le plan physique dans une excellente ambiance de groupe et l'atelier s'est terminé par un repas. D'autres ateliers comme Mémoire et Bien-Etre pourront être mis en place sur inscription au 06 46 86 25 91.



Les festivités de l'association de Roc en Rives sont à découvrir sur leur page facebook ou en les contactant par mail : derocenrives@gmail.com



FÊTES DU JEU Cette année, Peyzac le Moustier a été choisi pour cet événement qui aura lieu le samedi 28 mai avec des animations qui commenceront de la place de l'église jusqu'à la salle des fêtes. Jeux et ateliers ludiques pour grands et petits. Nous vous y attendrons nombreux. Si vous souhaitez vous joindre à la manifestation contactez-nous à la mairie.



La mairie souhaite vendre ce photocopieur de marque TOSHIBA. Il est en excellent état, idéal pour une petite entreprise. Il est visible à la Mairie sur RDV.



Les utiles

Le brûlage des déchets verts est désormais interdit

Source d'émission de substances polluantes et de particules fines dans l'air, le brûlage des déchets verts est néfaste pour l'environnement et la santé. La toxicité est accrue quand d'autres déchets y sont associés (bois traités, plastiques...) A cela s'ajoutent les troubles du voisinage liés aux odeurs et aux fumées, ainsi que le risque d'incendie. Brûler ses déchets dans son jardin peut être puni d'une forte amende. Des solutions existent, dépôt en déchetterie, ou compostage individuel

Déchetterie du secteur :

Rouffignac St Cernin de Reilhac :
le lundi, et du mercredi au samedi
de 9h-12h/14h-17h30 tél :
0553053002

Montignac : les mardi, mercredi et
vendredi : 8h30-12h/13h30-18h,
Le jeudi: 8h30-12h30 et le
samedi : 8h30-12h/13h30-17h
tél:0553516082



On rappelle que les déchets doivent être triés et ce n'est pas sorcier !!! Des brochures sont à votre disposition à la Mairie. Des contrôles des bacs sont effectués, et chaque erreur de tri impacte le coût de traitement et augmente ainsi vos taxes.



Notre commune a mis en place un nouveau site Internet avec l'Association des Maires Ruraux de France avec la collaboration de Florence, que nous remercions beaucoup. Vous pouvez y accéder par le lien : <http://www.peyzac-le-moustier-perigord.fr> Vous pourrez y découvrir de nombreuses photos et actualités de la commune.

Le printemps arrive et les travaux extérieurs aussi ! C'est pourquoi nous rappelons à tous les obligations de chacun dans le respect du voisinage concernant le bruit qui est autorisé du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et les samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



Protéger sa maison et sa famille des incendies

C'EST MAINTENANT

En débroussaillant, c'est votre vie,
celle des secours et vos biens que vous protégez

N'attendez pas
Débroussailliez!

L'oublier, c'est risquer jusqu'à 1500€ d'amende
ou être poursuivi pour non respect des mesures de prévention.

Pourquoi débroussailler ? Cela diminue la puissance du feu, donc des émissions de chaleur et de gaz, cela évite également que les flammes n'atteignent les parties inflammables des habitations et ne se propagent à d'autres propriétés. Le débroussaillage vous protège, les pompiers peuvent intervenir avec plus d'efficacité et à moindre risque.

Une obligation de l'article 32 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2011 définissant l'obligation du débroussaillage. Plus d'info sur le site www.dordogne.gouv.fr rubrique section incendie



Les utiles

La mairie est ouverte au public les mercredi et vendredi de 9h à 12h. Lydie est là pour vous y accueillir



Journée Défense et Citoyenneté

Depuis le 1er janvier 1999, et conformément aux nouvelles modalités portant sur le recensement militaire, telles qu'elles résultent de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile afin de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

A l'anniversaire de vos 16 ans, veuillez vous présenter à la mairie de votre domicile muni du livret de famille.

Le Défenseur des Droits Préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, défendre les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, et enfin veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité constituent les principaux axes d'intervention du Défenseur des Droits. Les coordonnées et lieux de permanence sont disponibles sur le site www.defenseurdesdroits.fr.



Inscription listes électorales

- 2 pièces seulement sont nécessaires:
- 1 justificatif de domicile de – 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphone)
 - 1 pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)



Pour le réseau départemental de transport interurbain de voyageurs, les horaires des lignes sont disponibles sur le site www.cftaco.fr ou au 05 53 08 43 13

Taxe de séjour,

Françoise Delibie et Carol St-Amand sont à votre disposition pour répondre à vos questions au 05 53 07 20 48 ou par mail à l'adresse carol@lascaux-dordogne.com
Déclaration à déposer en mairie contre un récépissé en début d'année



Mon animal est mort, que faire ?

Vous pouvez contacter la société Sifdda, elle d'équarrissage. Pour toute demande particulière, chaque jour ouvré de 10h à 12h au 05 53 45 42 70 ou sur le site internet www.sifdda.fr Serveur vocal interactif : 08 91 70 01 02.



vous proposera ses prestations

Dates à retenir



Samedi 19 mars : fin de la guerre d'Algérie



Dimanche 8 mai : armistice de la guerre 1945



Dimanche 26 juin : massacre de Roche Morel



Vendredi 11 novembre : armistice de la guerre 1918



Amis étranger

New Year Wishes : Thank you to the many of you who joined us. For this second year in office the Council has offered movie tickets to children and accompanying adults. The theme we chose this year was cinema, to help children discover this important branch of the arts. Last year we offered books as the theme was reading. We were happy to receive you and present the report of our activities in 2015 as well as our future plans for the commune.

Burning garden refuse is now banned

The burning of garden refuse is a source of pollution and fine particles are released into the air ; it is harmful both for health and for the environment, especially when it is associated with other pollutants (chemically treated wood, plastics, etc.).

The smell and the smoke are also an inconvenience to neighbours, and dangerous because of the risk of fire. Burning rubbish in one's garden is now punishable by a heavy fine. There are alternative solutions such as bringing your refuse to the waste collection site or composting it.

Waste collection centers nearby:

Rouffignac St Cernin, open Monday and Wednesday to Saturday from 9.00 to 12.00, 13.30-18.00. Tel : 05 53 05 30 02

Montignac, open on Tuesday, Wednesday and Friday from 8.00 to 12.00 and 13.30 to 18.00, on Thursday from 8.30 to 12.30, and on Saturday from 8.30 to 12.30 and 13.30 to 18.00. Tel : 05 53 51 60 82

Amis étranger

Reminder : Waste should be sorted, which is actually quite simple. For your information, leaflets are available at the town hall. Plastic bags are checked by the waste collectors, and each bag found with inappropriate contents adds to the cost of waste processing and thus to the tax you will pay.

Spring is coming and so is work outside the house. We would like to remind everyone of their responsibilities regarding noise and the respect due to neighbours. Outside noise is allowed from Monday to Friday between 8.30 and 19.00, and on week-ends and holidays between 10.00 and 12.00.

The Rights Defender website

The main aim of this site is to defend the rights of public services users, and children's rights, combat discrimination and promote equality, and ensure that people working in security services respect a professional code of ethics. Contact details and office addresses are available at www.defenseurdesdroits.fr.



Website

We have a new website connected to the Association des maires ruraux de France (Association of Rural Mayors in France), in which you can find news and photos of your village. It was put online with the help of Florence, to whom we are very grateful. The address is

<http://www.peyzac-le-moustier-perigord.fr>.

Clearing brushwood

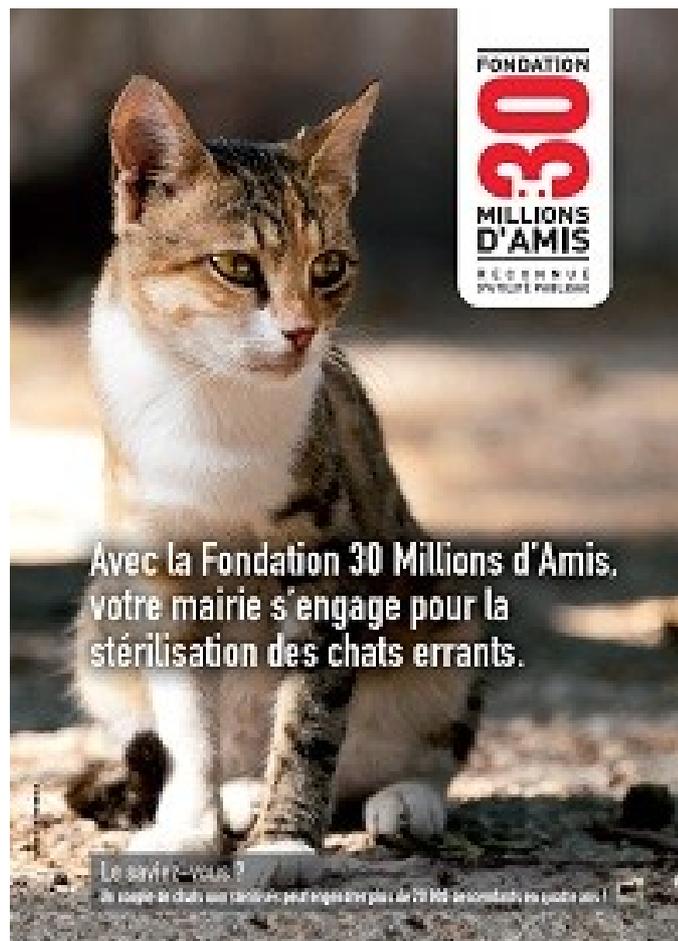
Removing brushwood is necessary to reduce the production of heat and gases, and therefore the power of flames, in case of forest fires. It also helps prevent fires from reaching the inflammable parts of buildings and spreading to neighbouring lands. Brushwood clearing protects you and helps firefighters to operate more efficiently and minimise the risk to your property. Article 32 of the law dealing with forests dated July 9, 2011 stipulates that brushwood clearing is an obligation. For more information, please consult www.dordogne.gouv.fr under the section « incendie ».

Tourist tax

Françoise Délibie and Carol St Amand are at your disposal for any questions by phone (05 53 07 20 48) or by mail (carol@lascaux-dordogne.com).

Dernière minute !

Nous venons d'apprendre la naissance de Maximilien. Toutes nos félicitations aux parents Fabrice et Dorothee DELTEIL, ainsi que la grande sœur Valentine !



La commune vient d'adhérer par une convention de partenariat avec l'association 30 millions d'amis à la stérilisation et l'identification des chats errants non identifiés sur son territoire.

Plusieurs vétérinaires ont accepté d'appliquer le tarif « cause animale »

Si vous trouvez des chats errants contactez la Mairie qui vous indiquera la démarche à suivre.



Important : À partir de mars 2016, inscriptions à la mairie de St Léon Sur Vézère des enfants nés entre 2013 et 2014, pour le Petite Section (PS) et la Toute Petite Section (TPS), concernant la rentrée de septembre 2016.

Justificatifs à fournir : Livret de famille, carnet de santé, et justificatif de domicile.

École : 05 53 50 74 41 avant 9h et après 16h15

Directrice : Mme Laurence VRANA

Un matin à la Roussarie ...



Photo prise par Evelyne Jeammes